

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 26 juin 2019

POUR LA PREMIERE FOIS, GRAND PARIS AMENAGEMENT PUBLIE SON INDEX EGALITE FEMMES-HOMMES

A l'occasion du 1^{er} Forum Immo Parité organisé par le titre de presse Immoweek ce 26 juin 2019, Grand Paris Aménagement publie pour la première fois son Index de l'égalité femmes-hommes. L'établissement public de l'Etat, leader français de l'aménagement urbain, anticipe ainsi l'application de la **Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel** qui rendait obligatoire cette publication par une entité de la taille de Grand Paris Aménagement à partir de 2020.

Cet Index permet de mesurer l'efficacité des entreprises en matière d'égalité professionnelle. Plus elles sont performantes sur 5 indicateurs, plus elles obtiennent de points, pondérés selon l'importance de l'indicateur retenu ; le nombre maximum étant de 100.

En 2018, pour la 1^{ère} année mesurée, le score de Grand Paris Aménagement est de **90 points sur 100**, selon le calcul réalisé sur la base des outils aujourd'hui à disposition.

INDICATEURS	SCORE	POIDS
Écart de rémunération	35	40
Écart de répartition des augmentations individuelles	20	20
Écart de répartition des promotions	15	15
% de salariées augmentées à leur retour d'un congé maternité	15	15
Nombre de femmes et d'hommes dans les 10 plus hautes rémunérations	5	10

Ces résultats reflètent l'orientation stratégique et volontariste de Grand Paris Aménagement en matière d'égalité professionnelle. Le conseil d'administration de l'établissement est présidé par une femme. Les femmes représentent 62% de ses 220 salariés. Le comité de direction ainsi que les fonctions d'encadrement et de management sont paritaires depuis cinq ans. Dès le recrutement, à postes égaux, les rémunérations des femmes et des hommes sont absolument identiques. 69% des mesures salariales individuelles ont concerné les salariées en 2018, même s'il reste encore à progresser en matière de réduction des écarts de rémunération du fait d'inégalités anciennes dans un établissement public, l'ex-AFTRP créée en 1962, qui s'est en outre regroupé en 2017 avec d'autres établissements publics de l'Etat (les EPA de Plaine de France et Orly-Rungis-Seine-Amont).

Selon Thierry LAJOIE, directeur général de Grand Paris Aménagement, « ***L'égalité femmes-hommes est une stratégie d'entreprise. Elle reflète des valeurs et un engagement de l'Etat, constitue un levier de compétitivité et de performance créateur de valeur pour l'établissement, et organise la cohérence de l'organisation avec ses missions consistant à concevoir et fabriquer une ville attractive, inclusive et cohésive, reposant sur les usages, où les questions de discrimination et de genre, en particulier dans l'espace public, mais aussi dans les manières d'habiter et de travailler, sont des enjeux majeurs*** ».

Pour Grand Paris Aménagement, il s'agit aussi d'un facteur d'attractivité des talents sur le marché de l'emploi. L'égalité femmes-hommes se traduit en effet dans les carrières, mais aussi dans des mesures aussi variées que la gestion des temps, le déploiement du télétravail, le droit à la déconnexion, et au quotidien par la lutte contre des comportements comme le « *manterrupting* », le « *mansplaining* » ou le « *bropropriating* »

La publication de l'Index sera annuelle.

Contact presse :

maelle.dauce@grandparisamenagement.fr

@gpamenagement